

Si on peut se féliciter que les GT dédiés à l'hygiène, la sécurité et conditions de travail se perpétuent, leur fréquence ne nous satisfait évidemment pas.

Pas plus au demeurant que leur contenu ou la prise en compte de ce qui s'y dit. En effet, vous n'êtes pas sans savoir que le SNAD-CGT n'envisage pas que les groupes de travail ne soient pas préparatoires à un Comité technique. Aussi nous attendons-nous à la tenue d'un CT sur les conditions de travail.

Entre l'institution des CT nouvelle formule dont le rôle s'articule avec celui des nouveaux CHSCT, la problématique hygiène, sécurité et conditions de travail ne peut plus être reléguée au fond des tiroirs de la DGDDI.

Il semblait révolu le temps où notre hiérarchie ne savait pas faire la différence entre le registre hygiène et sécurité et le DUERP. L'est-il celui où le CHS servait essentiellement à vous délester de vos obligations financières ? Le manque d'ambition du plan d'action 2012 que vous nous présentez sur cette thématique n'est pas fait pour nous rassurer.

En effet, la responsabilité pénale de l'employeur est au cœur de cette activité. La pénibilité, la dégradation des conditions de travail, la souffrance induite par vos réformes devront être évaluées et enfin jugées.

Or, à la lecture de l'ordre du jour, nous trouvons bien singulier de ne rien lire sur les conclusions de l'inspecteur du travail suite à la saisine des représentants du personnel du CHSCT des Côtes d'Armor. Est-ce une volonté de nier l'impact de vos réformes sur les personnels ?

Rien non plus sur les accidents graves, voire mortels, de nos collègues des motards qui attendent toujours les équipements, moyens, effectifs et formation qui leur permettront d'exercer leurs missions en toute sécurité et en toute sérénité.

Est-ce de l'ignorance, de l'incompétence, de l'indifférence, du mépris ?

Rien sur le harcèlement ou les discriminations, rien sur les suicides ou tentatives de suicide.

« Une administration attentive à ses personnels », dites-vous ? C'est le titre du quatrième axe du CPP. Cet objectif pourrait faire rire s'il n'était pas corrélé avec un contexte aussi dramatique : accidents, violences verbales voire physiques, tensions, souffrance individuelle et collective, inquiétude, peur du lendemain, perte d'identité, non respect du protocole d'accompagnement social, abandon. Votre bilan social n'est pas médiocre, il est lamentable.

Déclarer la guerre sociale aux douaniers sur les indispos, faculté originale qui parfois constitue un remède salutaire à un mal-être au travail, ne fera qu'entretenir et alourdir un climat social à la DGDDI déjà bien tendu.

Enfin, convoqués dans ce groupe de travail pour évoquer les questions d'hygiène et de sécurité, nous ne pouvons pas manquer de rappeler notre attachement à des CHSCT locaux interdirectionnels implantés au plus près des agents. Nous ne cesserons de redire que le cadre départemental est le niveau pertinent pour que cette instance soit en mesure de remplir sa mission de dépistage et de prévention des risques professionnels. Nous vous demanderons des comptes sur la cartographie que vous avez voulue.